

**VILLE D'EU**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Délibération N° 2024/66/DEL/8.8**

**Séance du 6 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 mars, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

**Présents :** M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme FIRION Isabelle, M. DANJEAN Laurent, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, Mme BOUQUET Marie-Odile, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Mme DOUDET Catherine par M. BARBIER Michel, M. BOSCHER Emmanuel par Mme DUJEANCOURT Anne, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme ROCHE Karine par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé.

**Absent :**

**Le secrétariat a été assuré par :** M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 29/02/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**Objet : IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENEUVELABLES – VALIDATION DE LA CARTE DES ZAE nR APRES CONCERTATION PUBLIQUE**

En application de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15, M. le Maire a présenté lors du Conseil Municipal du 14 février 2024, les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZAE nR) sur notre commune, ainsi que les arguments ayant conduit à cette proposition de zonage.

Conformément à la loi, une concertation publique a été organisée du 19 février au 1<sup>er</sup> mars 2024 selon les modalités validées le 14 février par l'assemblée délibérante, à savoir :

- Consultation du dossier d'identification des ZAE nR en mairie ;
- Communication sur le site Web de la ville et sur sa page FaceBook.

.../...

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide la carte identifiant les zones d'accélération des énergies renouvelables ;
- propose ces zones d'accélération des énergies renouvelables à M le sous-préfet, référent pour l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique du département de Seine-Maritime ;
- communique ces zones d'accélération à la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,  
Michel BARBIER

Le secrétaire de séance,  
Samuel RUELLOUX

